

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 286

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, M. Faure, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Garot, M. Le Foll, M. Saulignac et les membres du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE 11

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression est justifié parce que nous estimons que cet article est un cavalier législatif.

En effet, la suppression du régime social des indépendants devrait faire l'objet d'un projet de loi distinct à part entière.

Le groupe Nouvelle Gauche appelle de ses vœux un débat approfondi au sein du Parlement sur le sort du RSI, qui ne peut pas être analysé à la marge du PLFSS.